

L'ÉQUIPE

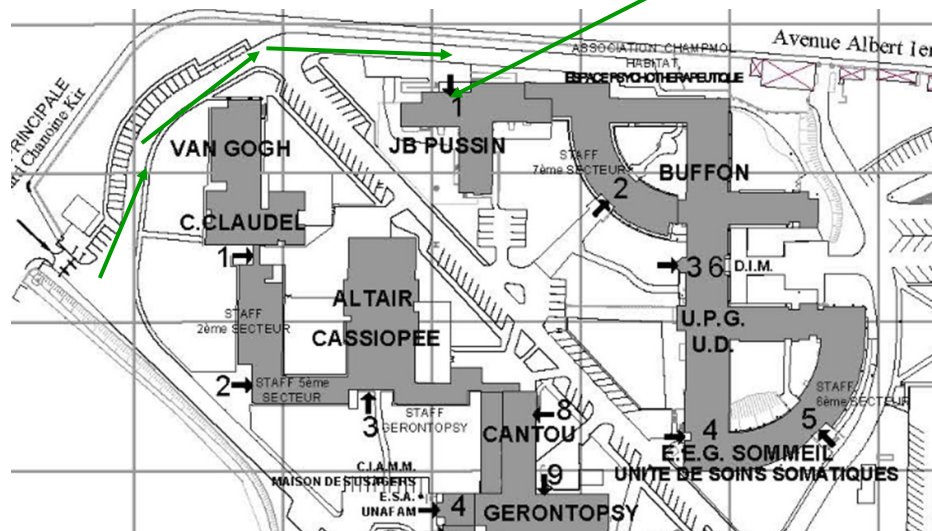
L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :


- Médecin psychiatre,
- Psychologue,
- Cadre socio-éducatif (CSE),
- Assistant Médico-Administratif (AMA),
- Infirmier diplômé d'État (IDE),
- Aide-soignant (AS),
- Éducateur spécialisé (ES),
- Aide Médico-Psychologique (AMP),
- Accompagnant Éducatif et Social (AES),
- Veilleur (vacataire étudiant en médecine),
- Agent des services hospitaliers qualifiés (ASHQ).


LE PLAN D'ACCÈS

CH : Entrée principale - 1 bd Chanoine Kir

FAM JB PUSSIN



 **En bus** : Prendre la ligne 3, 12 ou 13 - arrêt « CHS La Chartreuse »

 **En tramway** : Prendre le tram T1 - arrêt « Dijon Gare » ou T2 - arrêt « Foch Gare »

Foyer d'Accueil Médicalisé Jean-Baptiste Pussin

1 Boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON

Le FAM J-B Pussin est une structure médico-sociale d'hébergement pour handicap psychique dont la finalité est de développer les capacités d'autonomie et de socialisation de la personne.

Le FAM accueille des personnes adultes en situation de handicap psychique. Elles ont un parcours complexe en psychiatrie et présentent un état clinique stabilisé au moment de leur admission. Les pathologies rencontrées sont des états psychotiques et des troubles de la personnalité. Les résidents accueillis ont en effet une stabilité clinique suffisante ne nécessitant pas une présence infirmière et médicale à temps plein.



Secrétariat : 03 80 42 49 81
Cadre socio-éducatif : 03 80 42 49 84

Horaires d'ouverture : tous les jours

LES MISSIONS

- Développer les capacités d'autonomie et de socialisation de la personne,
- Accompagner les résidents dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets personnalisés,
- Envisager quand cela est possible l'installation en appartement ou orientation des résidents vers d'autres structures en fonction de l'évolution de la situation de la personne et de son projet personnalisé.

LE PROJET PERSONNALISÉ

Conformément à la loi 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le FAM J-B Pussin assure aux résidents un accompagnement personnalisé. Le projet personnalisé est un document définissant l'accompagnement social, médico-social et médical.

LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit d'un accompagnement socio-éducatif et thérapeutique :

- Accompagnement dans les actes de la vie courante afin de développer et de maintenir l'autonomie,
- Accompagnement dans toutes les démarches de la vie sociale,
- Programmes d'accompagnement à la santé,
- Temps d'accompagnements individuels et collectifs avec des activités multiples en lien avec le projet personnalisé du résident,
- Activités thérapeutiques et/ou socio-éducatives : atelier théâtre, atelier esthétique, cuisine, musique, marche, médiation animale, atelier écriture, relaxation, randonnée, vélo, jeux éducatifs, sorties culturelles, séjours vacances, gymnastique douce, équithérapie, etc.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Foyer d'Accueil Médicalisé :

- L'utilisateur doit être âgé de 18 ans et bénéficier d'une orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) FAM Handicap Psychique.
- Son état clinique doit être stabilisé.
- L'institution demandeuse s'engage à reprendre la personne en cas de comportement instable et/ou inadapté à une prise en charge en foyer.

LE PARCOURS D'ADMISSION

- Un dossier d'admission type, doit être adressé au cadre socio-éducatif du Foyer d'Accueil Médicalisé ; celui-ci est disponible au secrétariat de la structure.
- Une Commission d'Admission se réunit plusieurs fois par an afin d'étudier les dossiers et statuer sur les admissibilités.
- Si le dossier de l'utilisateur est retenu par la Commission d'Admission, le résident effectue une période d'essai d'un mois afin d'évaluer les capacités requises pour intégrer le foyer.
- A la suite de cette période d'essai, une synthèse en équipe est réalisée. La décision sera validée en Commission d'Admission. Il sera préconisé :
 - ◇ une inscription sur liste d'attente,
 - ◇ une 2ème période d'essai,
 - ◇ la candidature n'est pas retenue.
- Après l'inscription sur liste d'attente, des séjours de courte durée peuvent être organisés. Ils sont destinés à soutenir les familles et les aidants (nécessité de mise à distance temporaire de l'environnement de vie habituel).

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le FAM J-B PUSSIN accueille 20 résidents.